

**249 - BURLLOT - 28022019 - 18H35**

**Sujet:** [INTERNET] Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize

**De :** Alice Burlot <a.burlot87@gmail.com>

**Date :** Thu, 28 Feb 2019 18:35:39 +0100

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous fais parvenir aujourd'hui mon avis favorable argumenté concernant le projet éolien de Mailhac-sur-Benaize. Vous trouverez ledit document en pièce-jointe de ce mail. Je vous remercie par avance pour le temps que vous consacrerez à l'étudier.

Cordialement,

Alice Burlot, Limoges, Haute-Vienne.

Enquête éoliennes.pdf	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
-----------------------	---

Messieurs les commissaires enquêteurs,

En tant que citoyenne soucieuse de l'écologie, comme de l'avenir de son pays, il me paraît essentiel de défendre aujourd'hui, et ce jusqu'à son aboutissement, le projet de parc éolien sur le site de Mailhac-sur-Benaize.

Ce projet, en cours depuis plusieurs années déjà, n'a que trop attendu d'être achevé pour faire rayonner la conscience écologique française. Il convient donc de vous exposer les arguments forts qui font de ce projet une évidence territoriale.

Premièrement, ce programme en faveur des énergies renouvelables s'inscrit dans la dynamique de notre politique nationale actuelle.

Comme le souligne l'enquête menée en 2017 concernant l'impact de ce projet éolien, la « loi Grenelle I, a décidé de fixer un minimum de 23% de la part des énergies renouvelables dans les consommations nationales pour 2020 ». A cela s'ajoute « La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte » qui « complète ces objectifs en portant à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030 ». Comment atteindre cet objectif si nos régions rurales, disposant de larges espaces exploitables écologiquement parlant, ne font pas l'ombre d'un effort dans cette direction ?

Deuxièmement, de nombreuses enquêtes et mesures choisies ont confirmé la faisabilité et la pertinence de ce projet.

En effet, sa situation paysagère est idéale. Comme décrit dans les enquêtes menées sur l'impact paysager, il est évident que « l'importance de la trame bocagère », associée à un relief assez peu marqué limite fortement les panoramas lointains en direction de l'AEIm ». Ceci va de même pour les communes de La Souterraine, Le Dorat, ou encore Chateauponsac présentant une « visibilité négligeable » sur le parc éolien, sensibilité qui est même « nulle » depuis les monuments régionaux. De plus, de nombreuses mesures de « bridage » des éoliennes ont été prises pour préserver au mieux les « chiroptères » comme les autres espèces potentiellement présentes dans les zones concernées.

Troisièmement, l'implantation d'éoliennes en Haute-Vienne permettra de dynamiser un département ne demandant qu'à être valorisé.

Ainsi, la création d'un parc éolien fera de ce territoire de Haute-Vienne un modèle pour les régions environnantes. De plus, ce projet inscrira le département dans une mouvance européenne, en apportant sa propre contribution à la réalisation des objectifs fixés pour 2020 et au-delà. En luttant contre le changement climatique, cette production d'énergie renouvelable participera sur le long terme à la sauvegarde des biomes terrestres naturels. Par ailleurs, les éoliennes permettent, grâce à la Contribution Economique Territoriale, de participer au développement des communes locales via une quote-part financière.

Enfin, il convient de réagir face aux quelques critiques émises à l'encontre de ce projet ; chacun pourra constater l'incohérence de leur contenu.

En effet, mal avisés sont ceux qui déclarent que « les éoliennes dérangent notre environnement paysager » alors que les choix des entrepreneurs EDF et des propriétaires des parcelles résultent d'études panoramiques ayant permis de définir les lieux les plus propices au futur parc éolien. Gratuits sont les propos attaquant le fait « d'abattre des arbres » tandis que l'état de terrains anciennement boisés présents dans l'environnement du bois de Bouéry, coupés et laissés à l'abandon, n'a jamais alerté personne. Cela va de même pour la « survie des espèces protégées » invoquée, la conclusion du « statut non nicheur avéré » ayant pourtant été établie suite à une expertise spécifique pour lesdites espèces. Également, les formulations employées par certains diffamateurs telles que « je refuse l'implantation d'éoliennes » témoignent d'une situation flagrante d'ingérence, où le droit de libre gestion des propriétaires sur leurs terrains n'est pas reconnu. Il ne faut pas oublier que ce sont ces mêmes personnes qui, seules, ont accordé un grand soin à l'entretien de ces espaces des années durant.

Messieurs, la création du parc éolien de Mailhac-sur-Benaize sera l'aboutissement du parti pris écologique de milliers de citoyens, désireux de faire de la France un pays que nous laisserons avec confiance et fierté à nos enfants, et petits-enfants.

Soyons forts, soyons fiers d'agir pour notre planète, pour la France, pour la Haute-Vienne et pour nos pairs, qui méritent de recevoir des innovations intelligentes qui préservent et préserveront notre biodiversité comme notre avenir.

Je suis favorable à ce projet.

Alice Burlot, Limoges, Haute-Vienne.